

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2022-465

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer la circulation et le stationnement temporairement **65 rue des Bouchers** à l'occasion de modification de branchement électrique,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **26 au 28 septembre 2022**,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation et le stationnement de tous les véhicules ou engins à deux roues seront interdits du 26 au 28 septembre 2022 12h :

- *Rue des Bouchers sur la partie comprise entre la rue Genas Duhomme et la rue de Cabourg, au droit des travaux.*
- *Sur les emplacements de stationnement en zone bleue situés entre le n°61 et le n°63.*

Article 2 – La circulation pour les riverains sera autorisée en sens inverse du 26 au 28 septembre 2022 12H :

- *Rue de des Bouchers sur la partie comprise entre la rue Genas Duhomme et la rue de Cabourg.*

Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Capitaine commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

A l'Hôtel de Ville, le vingt-et-un septembre deux mil vingt-deux

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

